

**DELIBERATION N° 2015-14 du CONSEIL D'ADMINISTRATION  
de L'ADAC 65**

**1<sup>er</sup> Collège (Conseil Départemental) :**

**Présent(e)s :** P. Péraldi (Vallée de la Barousse) ; C. Autigeon (Val d'Adour-Rustan-Madiranais) ; C. Villégas (Ossun) ; B. Verdier (Les Coteaux) ; J. Guilhas (Val d'Adour-Rustan-Madiranais) ; G. Astuguevieille (Ossun) ; B. Pouban (Vic-en-Bigorre).

**Excusé(e)s :** C. Robin Rodrigo (Vallée des Gaves) ; I. Loubradou (Moyen Adour) ; M. Lamon (Les Coteaux) ; M. Beyrié (Neste-Aure-Louron) ; A. Souquet (Bordères-sur-l'Échez) ; J. Buron (Bordères-sur-l'Échez) ; L. Armary (Vallée des Gaves) ; B. Vinualès (Lourdes 2) ; J. Brune (Haute-Bigorre).

**2<sup>ème</sup> Collège (Communes et Communautés de Communes) :**

**Présent(e)s :** B. Souberbielle (Betpouey) ; D. Lacassagne (Sinzos) ; P. Vignes (Laloubère) ; F.J. Laffont (Ilhet) ; M. Bour (Escoubès-Pouts) ; F. Loumagne (Castelnau-Rivière-Basse) ; A. Ducasse (Galan) ; G. Ara (Campan) ; J. Esquerre (ComCom de Saint-Laurent-de-Neste) ; Ph. Carrère (ComCom d'Aure) ; R. Marrot (ComCom de la Vallée de la Barousse) ; Ch. Gailhard (ComCom des Véziaux d'Aure).

**Excusé(e)s :** R. Maisonneuve (ComCom du Val d'Adour et du Madiranais) ; H. Forgues (ComCom des Baronnie).

**ADAC 65 :** D. Tulsa ; L. Michaut ; B. Dubosc ; I. Fourcade ; R. Rosato ; Ph. Péninou ; J. Falliéro ; Mickaël Latapie.

**Secrétaire de Séance :** Georges Astuguevieille

Le quorum est atteint (15/17).



**VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 portant création d'une Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) ;

**VU** la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 27 avril 2015 portant sur la désignation des membres siégeant dans le Collège n° 1 (Département des Hautes-Pyrénées) ;

**VU** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 juin 2015 ;

## DÉLIBÈRE

**Article 1** : les membres du 1<sup>er</sup> Collège désignent, à l'unanimité, Jean Guilhas (canton du Val d'Adour-Rustan-Madiranais) comme 1<sup>er</sup> Vice-Président au sein du Conseil d'Administration de l'Agence.

**Article 2** : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- Transmission au Représentant de l'Etat, service du Contrôle de légalité,
- Publication au recueil des actes administratifs,
- Insertion au registre des délibérations.

Le Président de l'ADAC 65



Michel PEITEU

The image shows a circular blue stamp for ADAC 65. The stamp contains the text 'DAC 65' at the top, 'HAUTES-PYRÉNÉES' at the bottom, and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center. A signature is written over the stamp.

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES
- 6 AOUT 2015
ARRIVÉE